

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE EGALITE FRATERNITE
MAIRIE DE BASLIEUX-LES-FISMES

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal – séance du 28 septembre deux mil vingt. Par suite d'une convocation en date du 21/09/2020, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le vingt-huit septembre deux mil vingt, à vingt heures, sous la présidence de : Lucie POLLET, Maire.

<u>Nombre de Conseillers</u>	
En exercice	11
Présents	9
Votants	8
Pour	8
Contre	0
Abstention	0
Délibération n° 2020.09.30	

Présents : ANDRÉ Jean-Philippe, DEGRYSE Michel, FEIG Laura, FLORANCE Olivier, JACQUIOT Muriel, MAGNIEN Karine, MIL-HOMENS Ticiano, VILLIÉ Véronique

Absents excusés : HAUTIER Sandra, MARLOT Fanny

Pouvoir : Non

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur Michel DEGRYSE est désigné pour remplir cette fonction.

COLIS DE FIN D'ANNÉE POUR NOS AINÉS

Madame le Maire expose les différentes propositions reçues pour les colis de fin d'année distribués aux personnes âgées de 65 ans et plus.

Après débat,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'offrir à chaque Noël, aux personnes âgées de Baslieux-les-Fismes, de 65 ans et plus, un cadeau par personne d'un montant maximum de 30 euros.

Cette délibération est valable jusqu'à son annulation.

Extrait conforme au registre des délibérations
Fait à Baslieux-les-Fismes, le 28 septembre 2020
Le Maire, Lucie POLLET

